



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**AVIS PUBLIC  
CONSULTATION PUBLIQUE**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 612-26 modifiant le règlement de zonage 352-02 visant à spécifier la classe d'hébergement léger.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2026, à 19 h au 245, rue Amherst.

**L'objet de cette assemblée porte sur :**

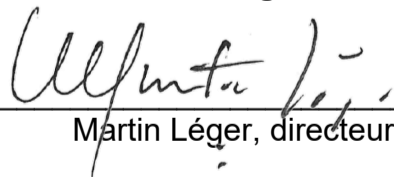
La modification de l'article 3.2.2.5.1 du règlement 352-02.

Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro 612-26 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Le projet de règlement numéro 612-26 peut être consulté au bureau municipal situé au 124, rue Saint-Louis à Amherst, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.amherst.qc.ca/reglements-et-politiques/>.

**DONNÉ à Amherst, ce quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.**



---

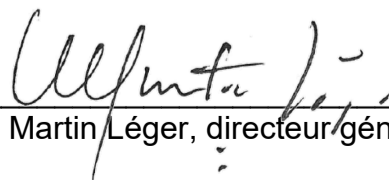
Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le quatorzième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



---

Martin Léger, directeur général